



Association Les joyeux randonneurs vallérois L'Espace du Thieu - Office du Tourisme 101, Allée Charles Bonhomme 06460 Saint Vallier de Thieu Association affiliée à la FFRandonnée sous le N°09379 Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382	<u>Assurance R.C.P.</u> WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19 ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002 Garantie Financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132, rue des Trois Fantanot – 92000 NANTERRE Tel : 33(0)1 49313131 Contrat n° : 4000716162 /0	Date : 08/11/2024 N° d'Enregistrement Fédéral IT016399
---	---	--

A Saint Vallier de Thieu le, 02/11/2024

NOTICE D'INFORMATION
Séjour de 3 jours de Randonnées Raquettes du 15 au 17 février 2025
Dans la Vallée Grana (Piémont - Italie)

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association Les Joyeux Randonneurs Vallérois, titulaires de la licence FFRandonnée 2024 / 2025 avec assurance RC ou plus.

PRESENTATION:

Parcourir en randonnée raquettes la Vallée Grana, blottie entre les Alpes Maritimes et les Alpes Cottiennes. Découvrir le riche patrimoine historique et gastronomique.

Le site et l'hôtel sont connus des JRV pour y avoir organisé plusieurs séjours il y a quelques années à la satisfaction générale.

Au programme, 3 sorties randonnées raquettes.

- 2 à la ½ journée
- 1 à la journée complète.

Ce mini-séjour s'adresse aux randonneurs et marcheurs nordiques tous niveaux.

Sur la base de 20 personnes, il n'y aura qu'un seul groupe.

En cas de forte demande, il reste envisageable de prendre davantage de participants avec 1 encadrant en plus dans la limite des disponibilités de l'hébergeur et de l'animateur.

LES DATES: du 15 au 17 février 2025.



LE NOMBRE DE PLACE:

- Minimum : 10
- Maximum : 20

LIEUX D'HEBERGEMENT :

Hébergement à l'hôtel « Albergo della Pace » situé dans le petit village de Pradleves, commune de la région de Coni Piémont en Italie.

Le couchage se fera en Chambres doubles ou simples. Les chambres doubles peuvent être utilisées en « twin » (2 lits séparés)

ENCADREMENT:

Le responsable de l'organisation est M BOISSEE Laurent / Mme TOSELLI Christine.

La trésorière de l'association assure la gestion financière du séjour.

L'encadrement des randonnées est assuré par Guide local diplômé.

COUT DU SEJOUR :

Le séjour se fera en pension complète du déjeuner du samedi au déjeuner du lundi, vin et boissons non-comprises.

Le prix du séjour est compris entre :

- 240€ et 265€ sur la base chambre double (20 ou 10 personnes).

Ce prix comprend :

- La pension complète à l'hôtel (**vin et eau aux repas, Non compris**).
- Panier repas individuel ou déjeuner en refuge, lors de la randonnée à la journée.
- Un guide local diplômé pour tout le séjour.
- La contribution à l'EIT et UEIT – Immatriculation Tourisme

Ne sont pas compris :

- L'assurance annulation / interruption de séjour.
- Le supplément chambre seul : **25€ pour le séjour.**
- La taxe de séjour
- Le transport en covoiturage
- Les apéritifs, café et dépenses personnelles
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

PRE-INSCRIPTIONS :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.



Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 novembre 2024. Cette pré-inscription sera matérialisée par le règlement d'un 1^{er} acompte de **50€** payable par chèque ou en ligne via le site de HelloAsso.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 30 novembre 2024.

En cas d'annulation le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque ou virement de pré-inscription sera affecté au règlement du 1^{er} acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES:

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives :

- Annulation / Interruption de séjour

Par notre licence IRA de la FFR, nous sommes assurés pour la responsabilité civile, dommages corporels et assistance rapatriement.

PAIEMENTS:

Les modalités de paiement seront précisées lors de l'envoi du bulletin d'inscription.

En cas de souscription à l'assurance facultative, Annulation / Interruption de séjour, la cotisation sera prélevée dès le premier versement.

Acompte de 50€ à la pré-inscription. Date limite : le 30 novembre 2024.

Prime d'assurance (facultatives) et option chambre individuelle, lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 30 janvier 2025.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

Les primes d'assurances souscrites et les contributions EIT-UEIT (immatriculation tourisme) seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association, par chèque ou par virement via Helloasso.

MODALITES DE DEPLACEMENT:

Le transport est calculé sur la base du covoiturage aux frais réels. Les conducteurs bénéficient de la gratuité du transport.

A titre indicatif, le coût du covoiturage a été évalué à environ **30 à 56€** par personne suivant le nombre de participants et la disponibilité du minibus.

Suivant évolutions du coût du carburant et des péages, un ajustement du prix du covoiturage sera effectué.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION/

Le participant peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 14 janvier 2025 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 14 janvier 2025 et le 30 janvier 2025 : retenue de 20%
- Annulation faite entre le 30 janvier 2025 et le 09 février 2025 : retenue de 50%
- Annulation postérieure au 09 février 2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR:

Avant le départ un participant peut céder son séjour à un autre participant, adhérent de l'association "Les Joyeux Randonneurs Vallérois" titulaire d'une licence en cours de validité avec assurance.

Les sommes versées seront remboursées au démissionnaire. Cependant, les contributions EIT-UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice.

Le remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT-UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Ne tardez pas à vous préinscrire en retournant la fiche ci-après.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

M BOISSEE Laurent (06.24.46.65.35 ou laurent.boissee@gmx.fr)

ou Mme TOSELLI Christine (06.76.39.45.12 ou xristoselli@gmail.com)

Le Président

